



LA CHARTE CYCLABLE - LE PARTAGE DE L'ESPACE

La Fédération française de cyclotourisme édite une nouvelle version de la Charte cyclable. Ce document est un **outil indispensable pour l'aménagement des espaces publics**, destiné aux élus et techniciens des collectivités, mais aussi à tous les aménageurs de l'espace public. Elle promeut **les bons conseils pour une circulation apaisée et un meilleur partage de l'espace public entre tous les usagers**.

La Charte tient compte de tous les espaces occupés par le vélo.

La Fédération travaille avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), pour la réalisation de ces fiches techniques.

Cette mise à jour prend en compte la nouvelle loi sur les mobilités (la loi LOM : Loi sur les Objectifs des Mobilités actives), et met un coup de projecteur sur les cheminements mixtes qui se développent de plus en plus.

Vous trouverez donc dans cette nouvelle *Charte cyclable*, des conseils pour aménager avec, notamment :

- **les cheminements mixtes**, pour lesquels nous invitons les aménageurs à mettre en place des éléments de repère facilement identifiables pour les piétons (principalement les déficients visuels) et les cyclistes. La Fédération demande en outre que ces aménagements soient reconnus dans le Code de la route, avec la création d'un panneau normalisé ;
- **les bons et mauvais exemples d'aménagement des pistes et bandes cyclables**, par exemple en termes de largeur, mais aussi d'entrées et sorties de voie ;
- des préconisations en termes de **largeur minimum de voie circulaire pour les doubles sens cyclables**, qui seront généralisés jusqu'en zone 50, dans le cadre de la nouvelle loi ;
- la création de bandes cyclables qui permettront **d'accéder plus facilement aux sas cyclables** et qui devraient devenir obligatoires dans le cadre de la loi.

Autant de nouveautés pour **partager et faire la route ensemble !**



Découvrez la Charte cyclable

À PROPOS

La Fédération française de cyclotourisme est la première fédération de randonnée à vélo sur le territoire. Elle a pour objectif de développer le tourisme à vélo en France et la pratique du vélo en tant que sport pour tous. Elle organise 4 500 randonnées en France et à l'étranger, qui attirent chaque année plus de 2 millions de participants.

- Création en 1923
- 95 comités départementaux
- 13 comités régionaux
- 400 écoles et points accueils Jeunes
- 3 000 clubs
- 120 000 licenciés
- 10 000 dirigeants bénévoles
- 4 500 randonnées par an
- 3 000 éducateurs fédéraux



@FFVélo



@FFVélo_officiel



@ffvelo_officiel



@FFVélo